AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

**Nom du ou de la dépositaire** : Nom, Prénom

**Amendement sur le chapitre, la section, la page** : p. ex. chapitre 3, page 7, lignes 175

**Demande** : p. ex. supprimer, reformuler, compléter, etc.

🡪 uniquement sous forme de propositions de texte concrètes

🡪 Les suggestions ne peuvent être acceptées (Révision dans le sens de... ou dans tel ou tel sens).

**Exposé des motifs** : Raisons de la demande